

**Auteur, titre et références du texte :**

René Gadbin, « Une visite à la crèche de Château-Gontier », paru dans le *Bulletin de la Société des Crèches*, n° 60, octobre 1890, p. 341-355.

**Mis en ligne par :**

Archives départementales de la Mayenne  
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France  
[archives@cg53.fr](mailto:archives@cg53.fr)

Date de première mise en ligne : 25 décembre 1999.

Référence : FR-AD53-BN-0002.

Texte relu par Joël Surcouf

d'après un exemplaire conservé aux Archives  
départementales de la Mayenne (cote : Mf 611).

D'autres textes sont disponibles  
sur le site des Archives de la Mayenne :  
<http://www.lamayenne.fr>

**René GADBIN**

**UNE VISITE  
À LA  
CRÈCHE DE CHÂTEAU-GONTIER  
(MAYENNE)**

I

Une visite à la Crèche ?...

Eh ! mon Dieu ! oui, à la Crèche, et cette visite en vaut bien une autre, nous l'assurons en toute confiance. À ceux qui seraient tentés de sourire de cette assertion, nous dirons : si vous aimez les enfants, si vous vous intéressez à la classe ouvrière et laborieuse, allez voir la Crèche, et vous vous rendrez compte alors et des services qu'elle rend aux mères de famille besogneuses, auxquelles elle permet de gagner leur quote-part dans l'alimentation du ménage, et du dévouement avec lequel sont soignés et surveillés les 25 ou 30 bambins des deux sexes qui, depuis l'âge de quinze jours jusqu'à trois ans, sont amenés chaque jour à cet établissement si utile, et pourtant si peu connu du public.

De nos jours, où l'engouement général est, il faut en convenir, tout aux expositions, — que n'expose-t-on pas et où n'en voit-on pas maintenant ? — la Crèche est une exposition permanente, toujours visible, et dont les dévouées religieuses qui la dirigent se font un joyeux plaisir d'expliquer le mécanisme et de mettre le visiteur au courant de la vie journalière de tout le petit peuple qui la fréquente. Allez, Mesdames, allez voir la Crèche, et vous en sortirez ravies ; accompagnez-les, Messieurs : cet effort vous coûtera peut-être au début, mais vous quitterez le cœur ému cette maison hospitalière, où l'innocence est si belle à contempler dans les mignons berceaux alignés le long des murs des pièces qui composent la Crèche proprement dite.

II

Nous avons été amené fortuitement à visiter la Crèche de Château-Gontier, un des plus vieux établissements de ce genre qui existent en France, puisqu'il est en exercice depuis 1850. Pour les philanthropes, Château-Gontier est une ville digne d'exemple ; aucune fondation humanitaire n'y fait défaut ; la religion, qui y est en honneur, a su faire éclore autour d'elle toutes les belles fleurs de la charité ; aussi la misère, qui est inséparable de tout centre ouvrier, n'y revêt-elle point le caractère hideux et repoussant qui est spécialement l'apanage des grandes villes.

Nous nous faisons un devoir de consigner ici le souvenir des quelques moments que nous avons passés à la Crèche sous la conduite de la Directrice de l'Établissement, M<sup>me</sup> Marie de Jésus, Religieuse hospitalière. La Crèche de Château-Gontier est située dans une des nombreuses dépendances de l'hospice Saint-Joseph<sup>1</sup>. On y accède par la rue Pierre-Martinet. À l'angle que forment cette rue et la rue Cotellière règne en retour d'équerre une grille en fer. Un grand portail donne entrée dans une cour commune à la Maternité, qu'on aperçoit dès en entrant à sa droite, à l'Asile, également à droite, mais plus au fond. Une autre grille coupe la cour en deux. La seconde partie est spécialement affectée à la Crèche. Dès que vous êtes entré dans cette seconde partie de la cour, vous vous trouvez en présence des plus grands habitués de la Crèche : des grands, qui sont seuls, et de ceux qui apprennent à marcher, installés dans des charrettes-promeneuses les soutenant sous les bras, et dans lesquelles ils patinent avec un entrain endiablé aussi longtemps que la température et le beau temps le permettent d'une part, et leurs petites jambes de l'autre.

Le visiteur entre bientôt dans une vaste pièce claire et bien aérée : c'est la « salle des lits de camp ». Là sont rangés douze lits doubles, pouvant contenir, côte à côte et par deux, vingt-quatre enfants : ce sont les couchettes des grands. Ces lits, garnis et recouverts de couvertures blanches toutes semblables, font plaisir à voir, surtout au moment, de la sieste. Deux Religieuses, secondées par une séculière, y sont presque continuellement en permanence, surveillant ces turbulents bambins, et partageant, leur temps entre ceux-ci et les tout petits, qui habitent la seconde pièce, dite « salle des berceaux ». Dans celle-ci, en effet, douze berceaux, tous garnis de petits rideaux blancs, s'alignent le long des murs. Une cheminée dans chaque pièce permet d'y entretenir une température convenable au bien-être général de tous ces intéressants pensionnaires. Une seconde femme séculière, celle-ci d'un certain âge, est également chargée des soins méticuleux à donner à tous ces nourrissons, auxquels elle distribue et fait avaler de copieuses rations de bouillie, agrémentées de larges rasades de lait, que ces gourmands pompent à l'aide du biberon.

### III

À l'arrivée des bébés, qui a lieu dès 6 heures du matin en été et à 7 heures en hiver, les plus petits sont immédiatement recueillis par les berceuses, qui les lavent et les habillent aussitôt, avec les vêtements appartenant à la Crèche. Chaque poupon a sa double case dans un vestiaire attenant aux dortoirs. Dans l'une de ces cases, on serre sa layette personnelle, qu'il ne reprendra que le soir, au moment où sa mère viendra le chercher. Ajoutons que si, dans le trajet, un de ces accidents, si fréquents au premier âge, a souillé les vêtements du bébé, — vous savez, de ces choses que les Anglais ne peuvent se résigner à nommer, et qui sont pourtant si... naturelles, — ces vêtements sont aussitôt transportés à la buanderie, lavés et séchés, pour lui être remis le soir, dans, l'état de propreté qui constitue la seule richesse du pauvre et est la plus indispensable condition de l'hygiène. La seconde case contient le trousseau de la Crèche.

Une fois revêtu des langes de l'Œuvre, l'enfant est conduit, selon son âge, dans une des deux salles de l'Établissement. Les berceuses vont de l'un à l'autre, apaisant les braillards, leur donnant le biberon, folâtrant avec l'un, faisant danser l'autre. Voilà certes une humble position, mais il ne faudrait pas croire qu'elle constitue une sinécure. Les mères de famille, dont la patience est quelquefois si durement mise à l'épreuve par un seul de ces petits êtres, nous comprendront quand nous dirons que deux personnes suffisent à cette tâche sous l'œil vigilant de M<sup>me</sup> Marie de Jésus, la dévouée Directrice de la Crèche.

---

<sup>1</sup> L'hospice Saint-Joseph de Château-Gontier date de 1662. Il comprend un hospice de vieillards, un orphelinat, une salle d'asile et une Crèche. Toutes ces œuvres, donnant une population de plus de trois cents personnes, sont réunies sous la direction des Religieuses hospitalières.

Dans la seconde salle, les hochets et les biberons font place aux jouets et aux tasses. Les enfants se tiennent assis dans leurs petits fauteuils bas, roulent en charrettes dans la cour ou se groupent sur les bancs extérieurs, suivant leurs préférences, en attendant l'heure des repas, également servis par la Crèche.

Les repas sont au nombre de deux en hiver et de trois en été. À neuf heures et demie du matin et deux heures du soir en hiver ; à neuf heures du matin, une heure et quatre heures et demie du soir en été. Le menu est ainsi composé :

À neuf heures, un bon potage, après lequel les enfants sont couchés dans leurs lits de camp ; à une heure et demie, second repas, comprenant le potage, puis ensuite un plat de viande, « de la bibite, » comme disent les petits affamés ; pour varier, la viande est parfois remplacée par une tartine de beurre. La boisson pour les grands est de la tisane ou infusion de feuilles de noyer, additionnée de réglisse ou bois doux. L'alimentation des petits comprend : la bouillie claire, la panade et le « jus de pain ; » comme boisson, du lait coupé avec de la tisane d'orge, régime suivi jusqu'à deux ans environ. L'administration municipale fournit la viande et le bois nécessaires à la consommation de la Crèche. C'est encore elle qui rétribue les deux ou trois femmes de service qui partagent la surveillance et les soins à donner à tout ce petit peuple avec les Religieuses hospitalières.

Au milieu du jour, toute la tribu infantine s'endort côte à côte, et le silence le plus profond remplace l'agitation fébrile qui règne à tout autre moment de la journée. Il n'y a qu'un gros diable, répondant au nom de Jules, qui fait le récalcitrant ; il crie haut et fort, et pour sûr plus tard sera un gendarme, car il ne dort jamais que d'un œil. Celui-là tout seul « est plus divers que tout le reste du bataillon », nous disait une des Religieuses présentes lors de notre visite.

#### IV

Le budget officiel de la Crèche pour marcher toute une année est des plus précaires ; aussi, tant pour y coopérer que pour laisser aux mères la satisfaction morale de payer, selon leurs moyens, les soins donnés à leurs enfants, il est de règle, à la Crèche de Château-Gontier, de percevoir, pour chaque bébé âgé de plus d'un an, « cinq centimes de pension » par jour de présence à l'Établissement. Il va sans dire que si la mère est trop malheureuse et se trouve dans l'impossibilité de payer cette légère rétribution, on passe outre, et le poupon mange quand même « le potage et la bibite » qui complète le menu.

Au courant de l'année et suivant les besoins que M<sup>me</sup> la Directrice remarque parmi son petit peuple, il est fait aux enfants des distributions de vêtements, bas, bonnets, sarraux, jupons, petits sabots, etc. Au début de l'hiver, chaque mère qui le réclame reçoit un chaud manteau à capuchon pour vêtir l'enfant lors du trajet journalier à l'aller et au retour de la maison à la Crèche. Ce manteau, qui est la propriété exclusive de l'Établissement, doit être rendu au retour du printemps.

Les vœux constants des dignes Religieuses qui dirigent cet utile asile seraient de faire mieux si elles le pouvaient. Qu'il nous soit permis d'adresser aux Dames de notre ville, dont la charité est proverbiale et la générosité inépuisable, un appel en faveur de la Crèche ; dans un moment de loisir, qu'elles aillent la visiter, et, là, elles seront émues du spectacle curieux qui se déroulera sous leurs yeux ; si cette visite se fait, la cause de la Crèche est gagnée à l'avance : nous sommes persuadé qu'elles ne se retireront pas sans laisser un souvenir palpable de leur passage, parmi ce petit peuple si innocent et si intéressant. En rentrant chez elles, et voyant leurs chers enfants si bien choyés, si chaudement vêtus, si délicatement nourris, elles ne pourront que bénir et remercier la divine Providence de leur avoir donné la fortune, grâce à laquelle le riche peut faire tant de bien et répandre le bonheur autour de lui.

#### V

Nous avons dit au début de ce compte rendu que la fondation de la Crèche à Château-Gontier remontait à 1850. Le maire de notre ville était alors M. Martinet, qui occupait ce poste avec distinction depuis 1830. Sur le registre officiel, conservé aux archives de Saint-Joseph, M. Martinet consignait, aux débuts de l'Œuvre, les motifs et le but de cette fondation si utile, en ces termes :

« En ouvrant cette salle, l'administration a voulu faire un essai, qu'il est désirable de voir réussir et s'étendre. Le but de la Crèche est de protéger l'enfance et de faciliter le travail des mères, c'est-à-dire d'apporter un peu de bien-être dans le ménage. Telle a été la pensée du fondateur de ces institutions à Paris, l'honorable M. Marbeau, dont les conseils ont, été utilement demandés pour cette petite Crèche.

« Confiée à l'inépuisable sollicitude des religieuses attachées à l'hospice Saint Joseph, une œuvre de bienfaisance ne peut faillir ; l'expérience est faite depuis dix-huit ans<sup>2</sup>. Aussi toute administration n'hésitera jamais à leur demander un concours que leur excellent esprit et leur dévouement ont déjà porté si loin<sup>3</sup>. »

De nombreux témoignages d'éloges et de sympathie, émanant de personnages en situation de juger l'excellente tenue de la Crèche, se lisent au registre dont il vient d'être parlé. Nous ne saurions résister au plaisir d'en citer quelques-uns au hasard :

*L'inspecteur général des Établissements de bienfaisance soussigné a visité la Crèche, l'a trouvée pourvue de berceaux, de tapis, et de la plupart des ustensiles nécessaires à son entretien ; les deux respectables sœurs qui la surveillent, y donnent des soins assidus, et les préposées au service des enfants paraissent avoir toute l'intelligence nécessaire pour que les pauvres petites créatures de la Crèche ne manquent ni de nourriture ni de propreté. Cette œuvre mérite à tous égards les éloges et les encouragements de l'autorité supérieure. Elle fait aussi le plus grand honneur à l'administration qui l'a fondée. — Château-Gontier, le 4 juin 1852, (signé) B. DE NALÈCHE.*

Un fonctionnaire au chef-lieu du département de la Mayenne, de passage en notre ville, ayant eu l'occasion de voir l'établissement, marquait le souvenir de sa visite dans les termes suivants :

*J'ai vu la Crèche de Château-Gontier ; j'en ai été ravi et touché. — Château-Gontier, 27 avril 1858. L'inspecteur d'académie de Laval, (signé) HANRION.*

Un magistrat et son fils, avocat près la cour d'appel d'Angers, consignaient leur passage à la Crèche comme suit :

*Qui ne serait touché jusqu'à l'attendrissement au spectacle du dévouement avec lequel est dirigée une œuvre aussi éminemment utile ! Dieu en est l'âme comme il en sera la récompense. — Château-Gontier, le 4 avril 1867, (signé) DE LA ROUSSARDIÈRE, E. DE LA ROUSSARDIÈRE fils.*

Puis encore cet éloge du premier fonctionnaire civil de l'arrondissement :

*Mes félicitations aux sœurs de Saint-Joseph de leur dévouement si parfait et si digne d'admiration. — Le sous-préfet de Château-Gontier (sans date), (signé) Comte DE FLERS<sup>4</sup>.*

## VI

Pour qu'un enfant soit admis à fréquenter la Crèche il faut que le père ou la mère aient été en faire la demande à la Mairie. Il est remis aux parents de l'enfant admis un bulletin officiel ainsi conçu :

<sup>2</sup> M. Martinet faisait ici allusion à l'hospice Saint-Joseph, qui était, comme administration intérieure, dans une situation laissant à désirer en 1830. Trois ans plus tard, le 8 juin 1833, quatre Religieuses hospitalières, empruntées à l'hôpital Saint-Julien de notre ville, venaient prendre la direction de l'hospice, et ne tardaient pas à y ramener l'ordre et l'aisance, que l'Administration municipale reconnaissante constatait officiellement dans la citation que nous venons de faire.

<sup>3</sup> Dès le début de l'œuvre qu'il venait de fonder, M. Martinet avait conseillé aux religieuses d'employer comme berceuses des jeunes filles de leur hospice général, afin d'assurer l'avenir de ces pauvres orphelines en les préparant à devenir des bonnes d'enfants expérimentées et recherchées. Il avait ainsi le premier organisé ces *Écoles de bonnes d'enfants* qui réussissent dans divers pays, et dont le congrès d'hygiène recommandait l'an dernier la création. Voir notre *Bulletin* d'octobre 1889. (N.D.L.R.)

<sup>4</sup> M. le comte de Flers occupa la sous-préfecture de Château-Gontier du 31 mai 1871 au 22 mai 1872.

## VILLE DE CHÂTEAU-GONTIER

—  
CRÈCHE COMMUNALE  
—

*Le Maire de Château-Gontier autorise l'admission à la Crèche de Maurice H . . . . , âgé de . . . . , et ce aux jours de chaque semaine qui seront déterminés par M<sup>me</sup> la Directrice dudit Établissement.*

À l'hôtel de la Mairie, le . . . . 189 .

(Cachet de la Mairie.)

LE MAIRE.  
(Signature.)

Muni de ce permis, la mère se présente à la Crèche, donne la pièce officielle à M<sup>me</sup> la Directrice, qui inscrit sur un registre spécial les nom, prénoms et âge de l'enfant, lequel peut ensuite, dès le jour même, être laissé parmi ses nouveaux petits camarades. Au 25 août 1890 il y avait à la Crèche de Château-Gontier trente enfants inscrits, dont vingt et un fréquentaient assidûment l'établissement. Celui-ci est ouvert tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés.

La propreté la plus scrupuleuse règne dans les salles ainsi que dans tous les services accessoires : buanderie, cuisine, etc. Le service médical, dû au dévouement aussi infatigable que désintéressé de M. le docteur Homo, est du reste parfaitement organisé. De fréquentes visites médicales sont faites, et le résultat en est consigné sur un registre spécial ; la santé de tous ces petits pensionnaires est donc à l'abri d'une surprise. Les enfants sont lavés à l'éponge et il leur est fait prendre des bains fréquemment. Les chaises, fauteuils et petites charrettes en usage à la Crèche, et qui servent aux besoins journaliers, sont la propriété de l'établissement.

On a tous les égards possibles pour ces intéressants bébés. Chaque année, au mois d'août, et ce dans la première quinzaine, on procède à la distribution des prix, qui a lieu concurremment avec celle de l'asile adjoint à la Crèche, car les enfants qui fréquentent la Crèche jusqu'à trois ans passent de là, s'il convient aux parents, à l'asile Saint-Joseph, où ils peuvent rester jusqu'à l'âge de six ans, époque où ils sont assez grands et forts pour suivre les cours des écoles primaires.

Les prix distribués aux bébés qui fréquentent la Crèche consistent pour les enfants du premier âge en un paquet contenant pour chaque bébé : une chemise, une paire de bas et un sarrau. De un à trois ans le lot est le même, mais, en plus, on joint au lot de ceux qui quittent la Crèche par limite d'âge et pour n'y plus revenir, un petit pantalon, ou une petite robe, suivant le sexe de l'enfant. Un certain nombre de dames charitables de cette ville veulent bien se charger de la confection de ces petits vêtements ; sans cela la Crèche se verrait forcée de donner l'étoffe seulement, la façon restant alors à la charge des mères de famille. Comme en somme ces prix sont plus intéressants pour les parents que pour les bébés, on y joint une distribution de gâteaux et de brioches, et vraiment ce n'est pas l'appoint le moins apprécié de tous ces petits espiègles qui trépignent sur les bancs, où on a bien du mal à les tenir assis une demi-heure.

On comprend sans peine combien tout ce qui a trait à l'hygiène doit être surveillé et vérifié de près, dans un établissement fréquenté par un aussi petit peuple. Aussi, soucieuses d'apporter tous les éléments possibles de bien-être à leurs chers petits enfants, les Dames directrices font-elles procéder deux fois par an à un nettoyage général et énergique de tous les locaux, ainsi qu'au lavage et à la réfection complète de toute la literie garnissant les berceaux et lits de camp. Ce travail, assez long, occasionne des vacances de huit jours chaque fois, aux époques de Pâques et de la Toussaint.

En 1888 et en 1889, le nombre des journées de présence a été respectivement de 4,551 et de 4,417 ; la dépense s'est élevée à 2,153 fr. 62 et à 2,325 fr. 74.

Notre enthousiasme pour l'œuvre si utile de la Crèche nous a fait dépasser d'une façon inquiétante pour l'éditeur les limites d'un compte rendu ordinaire ; voici notre excuse : nous sommes père de famille et sentons combien sont précieux le dévouement et la charité avec lesquels les dignes

Religieuses hospitalières se dépensent auprès des petits enfants qui leur sont confiés par les mères que leur indigence force à se séparer d'eux pour vaquer à des travaux manuels hors de chez elles.

Allons, Mesdames, laissez-vous convaincre et gagner par un bon mouvement, croyez-nous ; allez voir la Crèche, et votre cœur sera conquis à cette œuvre si belle et si utile. Donnez pour la Crèche, et tous ces petits anges prieront le bon Dieu pour vous ! À vous qui avez aussi des bébés, la divine Providence leur conservera la santé ; à vous qui n'en possédez pas, et de tout notre cœur nous vous plaignons, eh bien ! la charité a déjà fait ici-bas tant de miracles qu'un jour peut-être vous aussi aurez à vous occuper de ces soins si doux, de confectionner une layette et de garnir un berceau pour un petit ange, que les enfants de la Crèche auront obtenu du « petit Noël » pour vous !

RENÉ GADBIN,  
Membre correspondant de la Commission  
historique et archéologique de la Mayenne.